

Aucun aspirant ne peut être ballotté avant qu'un rapport favorable à sa demande d'admission ait été présenté à la succursale de la part du Grand Secrétaire et d'une majorité du Bureau des Syndics de la succursale. Caneva 174. Les membres ont, dans ce cas-ci, le même devoir à remplir que les Syndics, et ils devraient être tout particulièrement jaloux de leur prérogative de rejeter tout aspirant qui n'est pas digne d'être un membre, bien qu'ayant été approuvé par le Médecin en chef au point de vue de l'assurance et recommandé par les Syndics au point de vue moral. Ces derniers peuvent bien ignorer certains faits connus d'autres membres de la succursale et suffisants pour rejeter le candidat. D'un autre côté, il faut éviter de se laisser guider par les préjugés ou la rancune qui pourraient nous faire voter contre un aspirant absolument digne.

Quand un aspirant a été rejeté par le vote de la succursale, avis devrait en être immédiatement transmis par le Secrétaire Archiviste au Grand Secrétaire. Cause 174.

A CONTINUER.

LA SUCCURSALE NO. 232. DE MONTREAL.

Une grande réunion des membres de la Succursale No. 232 et de leurs amis, a eu lieu le lundi de Pâques au soir dans la salle du Conservatoire Beaman. Il y avait au-delà de soixante et quinze couples qui prirent part au dîner et à un *Progressive Euchre*, et chacun des personnes présentes s'amusa à cœur joie.

L'arrangement fut des plus parfaits, et les officiers de la succursale méritent des félicitations pour la manière avec laquelle ils s'acquittent de leur tâche. Toute l'attention voulue fut donnée aux nombreux amis de la succursale, et ceux-ci eurent que des éloges à faire de la courtoisie des membres du comité.

La partie de *Euchre*, commença vers les huit heures et quart, se termina à onze heures et demie, après quoi eut lieu une quinzaine de parties en tout. Il y eut beaucoup d'entrain, occasionnellement coté par l'otalage de magnifiques prix destinés aux heureux vainqueurs et qui leur furent présentés par les Grands Juges, J. J. Costigan et J. H. Feeley, les Charcutiers T. P. Tansy et T. A. ... et le Président de la succursale, T. R. Cowan.

Après la distribution des prix on auçagea la salle pour un goûter auquel tous les assistants prirent part, puis chacun se retourna se promettant bien d'assister au prochain Soir de la Succursale No. 232.

LA SUCCURSALE NO 57.

Mercrdis, le 4 Avril dernier, avait lieu à la salle Drouin, 1-42 rue Sainte Catherine, une assemblée dont les membres présents se souviendront longtemps. Dix sept nouveaux aspirants eurent l'honneur d'être initiés par le Grand Président de l'Association, l'hon. M. J. Hackett, qui se fait rendre spécialement, ainsi que le médecin examinateur en chef, Dr. E. Ryan, pour cette circonstance.

Nous des nouveaux membres: F. Turcotte, C. H. F. Chertier, A. Therrier, Wilf Desjardis, J. A. ... Emile Dege, Alfred Godin, ... Leroux, Ernest Valiquette, ... Antoine, Geor. Pincault, ... la belle, G. F. Lalonde, Ern. Brethlau me, Eug. Roy, Eug. Godin, Ez. Hilon

Etalent aussi présents les messieurs suivants: Grand député A. H. Spedding; grand député A. B. Pottevin; grand député Chs. Fortier; grand député Geo. Carpenter; ex-grand député Chs. Daudelin, J. Coffe, Ernest Therrien, T. P. Tansy, etc., etc.

Ayant terminé l'ordre du jour, le président de la Succursale M. Jos. Bland, invita l'hon. M. Hackett à adresser la parole.

Après avoir prononcé quelques mots dans un français de la plus grande pureté, le Grand Président demanda la permission de continuer dans sa langue maternelle et fit alors un magistral discours d'au delà d'une heure sur la mutualité en général et la C. M. B. A. en particulier. Nous voudrions pouvoir publier ce discours en entier, cela ferait augmenter rapidement, nous en sommes certains, le nombre des membres de cette belle Association, qui en compte maintenant plus de 11,000.

L'hon. M. Hackett prouva, avec la plus grande facilité et par des arguments irréfutables, qu'elle était absolument sûre et avantageuse. L'hon. M. Hackett termina en engageant tous les membres à solliciter leurs amis, afin qu'ils profitent du concours qui a lieu actuellement pour venir s'enrôler sous la belle bannière de la C. M. B. A.

M. le Dr. E. Ryan, médecin en chef de l'Association, adressa ensuite des remerciements à la succursale pour le grand zèle qu'elle avait montré depuis le commencement du concours et termina par quelques paroles bien senties qui surent charmer son auditoire.

Après un vote de remerciements aux distingués visiteurs proposés par le confrère Picard et seconde par le confrère Les Martineau, l'on termina cette belle séance par la prière de clôture.

M. Charlier, membre de la Succursale 232, termina la soirée en entonnant à pleine voix deux jolies chansons composées spécialement par lui-même pour la C. M. B. A. et aux refrains desquelles tous les membres firent chorus.

APPEL.

Tilbury, Ont., 2. Mars, 1901.

Aux Membres de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada:

Frères—La Succursale No. 57 de la C. M. B. A., établie à Tilbury, Ont., croit urgent de faire appel aux Succursales sœurs en faveur de Frère William Campbell, sérieusement malade depuis une dizaine d'années. Il réside dans notre localité depuis 23 ans et toujours il a travaillé courageusement pour tâcher de gagner sa vie. Malheureusement, l'automne dernier il fut pris de consommation, causée par le surcroît de travail et le fait qu'il fut exposé à tous les temps.

Il est à tellement incapable de vaquer à aucun travail et dans une condition financière des plus précaires. Ses voisins et les membres de notre Succursale l'ont assisté autant qu'ils ont pu. Il n'a aucuns moyens de subsistance, ne posséde rien qu'il pourrait convertir en argent, et à moins d'obtenir de l'assistance des frères de la C. M. B. A. il va se trouver, avec sa femme et ses enfants, vraiment dans un grand dénûment. Son cas est certainement pitoyable et si jamais apparaît digne c'est bien celui de Frère Campbell.

Les membres de la Succursale No. 57 ont répondu à chaque appel et nous espérons et prions pour que cet appel soit permis et que nos Succur-

sales sœurs viennent en aide à Frère Campbell à cette heure de besoin.

Nous demeurons,
Fraternellement à vous,
SAMUEL MATHES, Prs.
T. J. BELANGER Sec. Arch.

La présente est pour certifier que Frère Campbell est grandement en besoin d'aide, que j'approuve cet appel et espère qu'il recevra l'approbation du Grand Président et du Bureau des Syndics, et que l'association y répondra comme il le mérite.

P. LANGLOIS, Prs., Curé,
Tilbury, Ont.

P. S.—Prière d'envoyer toutes contributions au Rev. P. Langlois, Prs., Curé, Tilbury, Ont.

London, Ont., 16 Avril, 1901.
T. J. BELANGER, Ecr.

Sec. Arch. Suc. No. 50, C. M. B. A.,
Tilbury, Ont.

Cher Monsieur et Frère—L'appel de votre Succursale en faveur de Frère William Campbell est permis par le Grand Président et le Bureau des Syndics.

Fraternellement à vous,
SAMUEL R. BROWN,
Grand Secrétaire.

LE FEU DE HULL.

Nous regrettons d'apprendre que nos frères de la C. M. B. A. ont subi une très grande perte dans les récents feux de Hull et d'Ottawa.

La Succursale No. 68 de Hull, comptant 15 membres et dont ils ont perdu tout ce qu'ils avaient. Trente deux membres de la succursale No. 28, d'Ottawa, ont aussi passé au feu et un nombre des membres de la succursale No. 13, d'Ottawa, ont aussi subi une grande perte.



SOUS L'ACTE DES ASSURANCES.

Chapitre 14 des Statuts Révisés du Canada tel qu'amendé.

Ottawa, 31 Mars, 1901.

LE CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT NOUS est en vertu du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada. L'autorisation de faire des cotisations d'Assurance sur la vie sur le plan des Cotisations dans la Province du Canada, est par le présent renouvelée jusqu'au Trente et l'un Mars, 1901.

J. M. COURTNEY,
Député Ministre des Finances,
W. F. O'NEILL,
Surintendant des Assurances.



DEPT. DES ASSURANCES, ONTARIO.

NO. 71.

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT COMME COMPAGNIE D'ASSURANCE.

Attendu que par l'application du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, faite en conformité de l'Acte des Corporations d'Assurance 1892 et des Actes Amendés, il a été démontré au sous-secrétaire Inspecteur des assurances pour la Province d'Ontario, que le dit applicant a droit d'être enregistré comme une Compagnie d'Assurance.

A CES CAUSES, LE PRESENT EST POUR CERTIFIER que la dite Compagnie est en conséquence enregistrée pour faire des cotisations d'Assurance sur la vie sur le plan des Cotisations dans la Province d'Ontario, pour le terme commençant le premier jour de Mars, 1901, et terminant le trentième jour d'Avril, 1901, et sous aux dispositions des Actes sus mentionnés.

J. HOWARD HENNER,
Entré sur le Registre des Licences d'Assurance No. 1441 le 14/3/01.

WILL. LAVAL,
Commissaire d'Entrée.

RESOLUTIONS DE CONDOLEANCES.

A la séance régulière du 4 Avril dernier, de la Succursale No. 101 de Nicolet, P. Q., les résolutions suivantes ont été adoptées:
Proposé par frère W. Camirand, secondé par frère Dr. Desjéts, que les plus sincères condoléances des frères de cette Succursale soient offertes au frère Z. A. Langlois pour le malheur qui vient de le frapper dans ses sentiments les plus chers, par la perte de son épouse bien-aimée, qui par ses hautes vertus et ses brillantes qualités d'un cœur et de l'esprit avait su acquiescer une haute considération dans les cercles de la société Nicoletaise. Et que copie de la présente résolution soit adressée à la famille de la défunte et au CANADIEN pour publication.

Proposé par frère W. Camirand, secondé par frère Dr. Desjéts, que les membres de cette succursale ont appris avec infiniment de regret le décès du fils aîné du frère Dr. Cloutier, notre digne Président, et offrant à la famille éplorée leurs plus sincères condoléances.

A une assemblée, tenue par la Succursale No. 219 à la suite unanimement résolu d'offrir au vote de condoléances à la famille de feu Antoine Verrault, décédé le 29 Mars, après quelques heures seulement de maladie.

A la séance du 21 Mars, de la Succursale No. 57, il fut proposé par les frères Joseph Marois et E. Martineau, que les membres de cette Succursale ont appris avec chagrin la mort de frère Augustin Forget dit Dupatie et en sont profondément affectés.

Proposé par les frères S. Picard et J. E. Bourreau, que la famille, en ce jour de deuil, veuille accepter les condoléances et sympathies des membres de cette Succursale.

Et que la charte soit convertie de draperies de deuil pendant un mois.

A l'occasion de la mort de l'épouse bien-aimée de frère Edmund Marin, de la Succursale No. 57, il fut proposé par les frères S. Picard et Joseph Marois, et résolu: Que c'est avec regret que les membres de cette Succursale ont appris la mort de Madame Marin.

Proposé par les frères J. E. Dupont et Jos. Bourreau, que les membres offrent au frère Marin, ainsi qu'à sa famille l'expression de leurs plus sincères sympathies en cette occasion de deuil, et que copie de ces dernières résolutions soient transmises aux familles et l'organe officiel LE CANADIEN pour être publiées.

A une assemblée régulière de la Succursale No. 71 de Belle-Rivière, les résolutions suivantes furent unanimement adoptées:

Que les membres de cette Succursale viennent d'apprendre avec une grande douleur la mort de Marie Antailla, épouse bien-aimée de notre estimable frère J. N. Antailla.

Que nous, les membres de cette Succursale, présentons à Marie Antailla de vouloir bien accepter nos sincères sympathies dans le grand malheur qui vient de le frapper.

Résolu de plus que copies de ces présentes résolutions soient transmises à frère Antailla et au CANADIEN pour publication.

A une assemblée régulière de la Succursale No. 231, St. David de l'Auberivière, tenue le 7 Avril, 1901.

Il fut proposé par frère C. N. Veilleux, secondé par frère W. Walsh, et résolu: Que les membres de cette Succursale ont appris avec douleur la mort de Apolline Morency, épouse de frère Cyprien Lamontagne, membre de cette Succursale. Qu'il veuille bien accepter les condoléances et les meilleures sympathies de tous les membres dans la perte qu'il vient de subir.

Que copie de cette résolution soit transmise à frère Cyprien Lamontagne et insérée dans les minutes de cette séance et aussi que copie soit publiée dans le journal officiel LE CANADIEN.

A une assemblée régulière de la Succursale No. 261, tenue le 7 d'Avril, 1901, la résolution suivante a été adoptée:

Proposé par frère Thos. L. Gallant appuyé par frère Eugène Theriault, et résolu: Que les membres de cette Succursale ont appris avec douleur la mort de Placide J. Gallant, frère de leur C. M. B. A., l'ordonnateur Placide J. Gallant. Qu'il veuille bien accepter les condoléances et les meilleures sympathies de tous les membres de cette Succursale dans la perte qu'il vient de faire.

Que copie de la présente résolution soit transmise à frère Placide J. Gallant et insérée dans le procès verbal de cette séance et aussi publiée dans le journal officiel LE CANADIEN ainsi que dans Le Moniteur Acadicien.